

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation 8.03.2011 L'an deux mille onze et le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mme PORTAL, Mr DELBES, Mme ESPIÉ.

**Absents** : Mr CRESPO (excusé) procuration à Mr Boudes  
Mrs MARTY, RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), CHAILLET, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 11/18

**Secrétaire** : Mme BORELLO.

Objet de la délibération

*Rapporteur* : *Monsieur Boudes***AFFECTATION DES  
RESULTATS -  
BUDGET PRINCIPAL**

La précédente délibération approuvant les résultats du compte administratif 2010 du budget principal, se décompose ainsi :

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté 2009	- 710 270,27 €
Résultat de l'exercice 2010	400 480,47 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 309 789,80 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

Solde des restes à réaliser	62 296,67 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>247 493,13 €</b>

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat reporté 2009	1 343 607,47 €
Résultat de l'exercice 2010	-318 672,49 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 024 934,98 €</b>

Au vu des résultats, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit 247 493,13 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section d'exploitation, soit 247 493,13 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

DIT que cette somme sera reprise au budget primitif 2011 à l'article 1068 "autres réserves" de la section d'investissement.

DIT que la différence soit 777 441,85 € sera reprise au budget primitif 2011, article 002 "excédent de fonctionnement".

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2011  
Jacques LASSERRE  
Maire,